

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2023

**Commune  
de AZÉ  
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
02/02/2023

En exercice	Présents	Votants
14	11	13

OBJET DE LA  
DELIBERATION  
N° 2023-06

Demande de subvention  
CARSAT pour l'implantation  
d'agrès de sport à destination  
des séniors à côté du city-park

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de février à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine,  
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absent excusé : Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme MOTTIER Catherine

Mme TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir Mme GUILLOU

Absents non excusés :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine a été désignée secrétaire de séance ;


Madame le Maire informe qu'il est envisagé de faire poser des agrès pour les séniors à côté du city-park afin de compléter cet espace pour le plus grand nombre.

Elle laisse la parole à M. GAUTHIER en charge du cadre de vie.


La collectivité peut solliciter les services de la CARSAT lorsqu'elle achète des agrès de sport à destination des séniors. Le montant de la subvention peut atteindre les 80% du montant HT final de la dépense. Le coût pour la pose de ces jeux serait de 4 243.44€ TTC soit 3 536.20 € HT.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention auprès des services de la CARSAT pour l'installation d'agrès de sport à destination des séniors, au taux de 80 % du montant total HT, soit une subvention de 2 828.96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des services de la CARSAT pour demander une subvention maximale pour le projet d'implantation de jeux à destination des enfants de 1 à 10 ans.

Le Maire  
  
BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

  
CHERAMY Laure-Aline